



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2008/23
13 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent-quarante-quatrième session
Genève, 11-14 mars 2008
Point 4.2.20. de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Considération des projets d'amendements aux Règlements existants

Proposition de Supplément 4 à la série 01 d'amendements au Règlement No 69
(Plaques d'identification arrière pour véhicules lents)

Communication du groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) */

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa cinquante-huitième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2006/39, modifié par l'annexe III du rapport. Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (ECE/TRANS/WP.29/GRE/58, paragraphe 28).

*/ Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des Transports Intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), la mission du Forum mondial est de développer, harmoniser et mettre à jour les Règlements dans le but d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Annexe 8,

Ajouter le nouveau paragraphe 4.1, ainsi conçu:

"4.1 L'adhérence des matériaux rétro réfléchissants doit être déterminée au terme de 24 heures de durcissement, au moyen d'une machine d'essai capable d'exercer une traction perpendiculaire. "

Paragraphe 4.1 à 4.3 (anciens), renuméroter comme paragraphes 4.2 à 4.4.

Paragraphe 7, modifier comme suit:

"7. Résistance au nettoyage

7.1 Nettoyage manuel

7.1.2 Un échantillon sali avec un mélange d'huile de graissage détergente et de graphite doit pouvoir être nettoyé facilement sans dommage aux surfaces rétro réfléchissantes et fluorescentes, par essuyage avec un solvant aliphatique doux tel que l'heptane-n, suivi d'un lavage avec un détergent neutre.

7.2 Nettoyage sous pression

7.2.1 Soumis à un jet continu de 60 secondes et monté dans des conditions normales, l'échantillon ne doit montrer aucun signe d'endommagement au niveau de la surface rétro réfléchissante ni son décollage du substrat ou son détachement de la surface où il a été monté, pour les paramètres de réglage suivants:

- a) Pression de l'eau ou de la solution de lavage: $8 \pm 0,2$ MPa;
- b) Température de l'eau ou de la solution de lavage: $60^\circ - 5^\circ$ C;
- c) Débit de l'eau ou de la solution de lavage: 7 à 1 l/mn;
- d) L'extrémité de la lance de lavage doit être maintenue à 600 ± 20 mm de la surface rétro réfléchissante;
- e) La lance de lavage doit former un angle inférieur ou égal à 45° par rapport à la perpendiculaire à la surface rétro réfléchissante;
- f) Utiliser une buse de 40° d'angle générant un jet en éventail. "
